

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 6

A retenir :

La végétation stagne, les inflorescences commencent à s'allonger
Risques mildiou et oïdium faibles
Le vol eudémis est en cours
Quelques rares symptômes d'acariose

Mildiou :

Les œufs ne sont pas encore mûrs en quantité suffisante pour qu'il y ait de grosses contaminations.

Surveillez les prévisions météo; si les pluies annoncées sont confirmées et conséquentes, on peut envisager un traitement juste avant celles-ci.

Oïdium:

Le premier traitement est à prévoir au stade 7-8 feuilles étalées.

Pour les parcelles avec historique vous pouvez commencer dès le stade 5 feuilles étalées, en moyenne sur la parcelle .

Prévoir un traitement cette semaine uniquement sur les parcelles ayant atteint le stade 6-7 feuille étalées en moyenne ou sur les parcelles à historique.

Si vous souhaitez utiliser du soufre : pour un maximum d'efficacité, choisissez le jour en fonction des conditions climatiques. Il faut un temps clair et des températures douces.

Black rot

Des contaminations sont possibles avec les prochaines pluies, mais d'intensité faible.

Pas de traitement spécifique à prévoir. La protection Black rot s'effectue en même temps que la protection mildiou ou oïdium, par le choix de produits ayant la double homologation.

Dans tous les cas, lors de vos prochains traitements, pensez à adapter la quantité de bouillie à la hauteur de végétation ! Les rameaux sont courts, il est inutile d'ouvrir les jets du haut.

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 6

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2019 des résistances aux différentes molécules utilisées :

http://www.vignevin.com/fileadmin/users/ifv/2015_New_Site/Home_page/Fichiers/2018/2019/note_technique_commune_vigne_2019_-_Vdef.pdf

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*